

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 22 Procurations : 4 Absents : 3 Votants : 26 Pour : 26</p>	<p>L'an deux mille quinze, le vingt mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 13 mai 2015</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Carine PAILLAS, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALLES, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Line DELHON, Eva FLORES, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Michel PASDELOUP à Geneviève FABRE, Andrée ESCAICH à Magali GRANDSIMON, Nicole CHAUVET à Yvelise MONTANE, Jean-Pierre ZANATTA à Alain VIDAL.</p> <p>ABSENTS : Philippe STREMLER, Bruno BENOIST, Jennifer DURAND</p> <p>Secrétaire de séance : Alain AUBERT</p>	
<p>N° 4306</p> <p>OBJET :</p> <p>Convention avec le SIVOM de la Saurune pour la fourniture d'énergie</p> <div data-bbox="135 1272 518 1550" style="border: 1px solid black; padding: 5px; transform: rotate(-10deg);"> <p>REÇU LE : 26 MAI 2015 A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET</p> </div>	<p>Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics,</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que le groupement de commande auquel participait la commune de Seysses avec le SIVOM de la Saurune, la Communauté de Communes Axe sud, la Commune de Frouzins et la Commune de Villeneuve Tolosane pour la fourniture de carburant arrive à son terme.</p> <p>Il convient donc de renouveler l'opération. L'objet de ce groupement est de permettre à ses membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ de répondre aux besoins de leurs services en matière de carburant pour tous les véhicules et engins (tondeuses, débroussailleuses...) ➤ de respecter le code des marchés publics, ➤ d'optimiser les coûts, notamment de livraison et de stockage. <p>Monsieur le Maire explique que pour la Commune de Seysses, les besoins annuels ont été évalués à 13 m³ de fioul. En effet les achats de gazole et de sans plomb continueront de se faire en dehors du groupement. La durée du marché organisé par le groupement de commande est fixée à 3,5 ans.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de carburants proposée par le SIVOM de la Saurune et annexée à la présente. • Note que le marché passé par le groupement de commande, d'une durée de quatre ans, permettra à la Commune de Seysses d'être approvisionnée et livrée en fioul pour un volume estimé à 13 m³ annuel.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 26 MAI 2015</p> <p>Affiché le : 26 MAI 2015</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an sus dit au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 22 mai 2015</p> <p style="text-align: right;">  Le Maire, Alain PACE </p> <div data-bbox="1141 1892 1380 2116" style="text-align: right;">  </div>